

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Références du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	n° 2021-01205-051-001 à 2021-01205-051-004
Dénomination du projet :	CMR de reptiles et transports/utilisation de spécimens morts
Préfet(s) compétent(s) :	Vienne (86) Deux-Sèvres (79) Charente-Maritime (17) Charente (16)
Bénéficiaire(s) :	CNRS (Xavier Bonnet)
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	15/11/2021
Date de transmission du dossier à l'expert :	03/12/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA 13 616*01 Demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction de spécimens d'espèces animales protégées - CERFA 11 629*01 Demande de dérogation pour le transport de spécimens d'espèces animales protégées - Courrier de saisine du CSRPN par la DREAL Nouvelle-Aquitaine du 29/11/2021 - Dossier technique avec bibliographie du demandeur <p><u>Objectif visé :</u></p> <p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u> Sans objet</p> <p><u>Avis sur méthodologie proposée :</u></p> <p><u>Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :</u></p> <p><u>Avis sur la demande :</u> Le projet vise le renouvellement de l'autorisation de capture, marquage et relâcher sur place de spécimens vivants ainsi que la collecte, transport, utilisation ... de spécimens morts de 5 espèces de reptiles: la Vipère aspic, les Couleuvres verte et jaune, helvétique, d'esculape et vipérine pour la période de 2022 à 2027. Les lieux d'observations et de captures sont essentiellement forestières même si elles se concentrent sur la forêt domaniale de Chizé et ses alentours. La demande émane du laboratoire spécialisé sur les serpents du CEBC de Chizé sous la responsabilité de Xavier Bonnet qui assure ce suivi depuis 25 ans maintenant. Le programme de recherche vise à suivre les populations de ces 5 espèces en Poitou-Charentes afin d'apprécier les tendances d'évolution de ces populations dans le temps face aux modifications des habitats et le changement climatique.</p>

Le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accorde sans réserve cette demande de renouvellement de dérogation pour la période 2022-2027 et demande que les données synthétisées soient transmises aux bases de données de la DREAL NA.

Conclusion :

Experts délégués :

Avis :

Favorable :

Favorable sous conditions :

Défavorable :

Remarques :

Fait le :

Signature :

